

## HONORAIRES DE VENTE À COMPTER DU 01.04.2022

(Taux de TVA 20%)

Honoraires TTC par tranche de prix net vendeur

**Minimum Forfaitaire : 6 000 € T.T.C (soit 5 000 € H.T)**

Les prix sont affichés nets de frais notariés, d'enregistrements et de publicité foncière.

**Les honoraires sont à la charge du vendeur.**

Parkings et garages : forfait 2.000 € T.T.C

Transactions diverses : Viager, vente à terme, vente réméré → **Sur Devis**

### TRANSACTION HABITATION

Mandat de vente

(honoraires Maximum)

### TRANSACTION PROFESSIONNELLE

Local commercial - fonds de commerce

Droit au bail – locaux professionnels

| Prix de vente net vendeur | Pourcentage |
|---------------------------|-------------|
| 0 € - 180 000 €           | 6,5 % T.T.C |
| 180 001 € - 350 000 €     | 6 % T.T.C   |
| 350 001€ - 500 000€       | 5,5% T.T.C  |
| +500 001 €                | 5% T.T.C    |

| Prix de vente net vendeur | Pourcentage |
|---------------------------|-------------|
| 0 € - 100 000 €           | 10 % T.T.C  |
| 100 001 € - 200 000 €     | 9 % T.T.C   |
| 200 001€ - 350 000€       | 8% T.T.C    |
| +350 001 €                | 7% T.T.C    |

## HONORAIRES MANDATS DE RECHERCHE

(Taux de TVA 20%)

**3% TTC DU MONTANT NET VENDEUR**

**(Minimum 6 000 € TTC)**

(honoraires Maximum)

## HONORAIRES D'EXPERTISE IMMOBILIERE À COMPTER DU 01.04.2022

(Taux de TVA 20%)

**SUR DEVIS**

## HONORAIRES DE GESTION À COMPTER DU 01.04.2022

Gestion : 6.70 % H.T des encaissements

Assurance loyers impayés : 2 % T.T.C. des encaissements

Déclaration des Impôts fonciers : 12 € H.T

Honoraires déclaration de sinistre : 150 € HT

Honoraires représentation AG : 80 € HT

## HONORAIRES DE LOCATION À COMPTER DU 01.04.2022

(Taux de TVA 20%)

### **Locaux d'habitations, mixtes, nus, meublés soumis à la loi n°86-462 du 06/07/1989 :**

Les honoraires sont plafonnés à un mois de loyer Hors Charges.

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut être supérieur à celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire).

À la charge du bailleur (Zone tendue)

- Honoraire de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail, de recherche de locataire et de visite : 10€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
  - Honoraire d'établissement d'état des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
    - Stationnement : 100€ TTC forfaitaire
    - Honoraires d'entremise : 0 €

À la charge du locataire (Zone tendue)

- Honoraire de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail, de recherche de locataire et de visite : 10€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
  - Honoraire d'établissement d'état des lieux: 3€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
    - Stationnement : 100€ TTC forfaitaire

### **Locaux commerciaux et professionnels :**

À la charge du preneur à bail :

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT/HC annuel.

À la charge du bailleur :

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT/HC annuel.